

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 31 mars 2023

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2022-2023.620

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 13 mars dernier, et libellée comme suit :

« [...] provide all the emails (incoming and outgoing, and with attachments when applicable) of Ms. Céline Hel between January 9, 2022 and January 10, 2022. » (*sic*)

À cet égard, nous vous transmettons, sous l'onglet 1, les documents détenus par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les 30 jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

<https://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/>

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

Original signé par

Caroline Dumont

p. j. 2